



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés
Publiques et des Affaires
Décentralisées
1^{er} Bureau
Bureau de la commande
publique, de la coopération
et de la fonction publique
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE
Mme Hafida DAHMANI
Mme Virginie MAGNET
Tél. : 04 72 61 60 97 / 60 95 / 62 64
Courriels : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr
hafida.dahmani@rhone.gouv.fr
virginie.magnet@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 6002 du 19 DEC. 2011

relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône

**Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment ses articles 35 et 37 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale du Rhône le 28 avril 2011 et notifié aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés le 29 avril 2011 ;

VU les avis exprimés par les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes sur ce projet ;

VU les amendements adoptés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du Rhône réunie le 28 octobre 2011 et le 5 décembre 2011 ;

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du Rhône sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône émis lors de la séance du 5 décembre 2011 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Rhône,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Sont rattachées :

- 1) - Les communes de Toussieu et Saint-Pierre de Chandieu à la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.
- 2) - Les communes de Marennes et Chaponnay à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon
- 3) - La commune de Sainte-Colombe à la Communauté de Communes de la Région de Condrieu
- 4) - La commune de Quincieux à la Communauté Urbaine de Lyon

ARTICLE 2 - Sont regroupées :

- 1) - La Communauté de Communes Pays du Bois d'Oingt (**sauf** Jarnioux et Ville sur Jarnioux), la Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées (**sauf** Liergues), la Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues et la Communauté de Communes Monts d'Or Azergues (**sauf** Quincieux).
- 2) - La Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône, la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon, la Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne et les communes de Jarnioux, Ville sur Jarnioux, Liergues et Jassans-Riottier (Département de l'Ain).
- 3) - La Communauté de Communes Pays d'Amplepuis Thizy, la Communauté de Communes Haute Vallée d'Azergues et la Communauté de Communes Haut Beaujolais (**sauf** Cenves).
- 4) - La Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône, la Communauté de Communes Région de Beaujeu et la commune de Cenves.

ARTICLE 3 - Sont fusionnés :

- 1) Le syndicat intercommunal de Gendarmerie de Tassin La Demi Lune et du Syndicat intercommunal du Lycée de l'Ouest Lyonnais.
- 2) Le syndicat mixte ACCOLADE et du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais

ARTICLE 4 - Sont dissous :

- 1) Syndicat intercommunal des écoles publiques de la vallée de Beaunant
- 2) Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or enfance et jeunesse
- 3) Syndicat intercommunal autogestionnaire d'informatique communal
- 4) Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes
- 5) Syndicat intercommunal de télévision Genay Rochetaillée
- 6) Syndicat intercommunal à vocation d'incendie et de secours du secteur de Beaujeu
- 7) Syndicat mixte pour le réaménagement des carrières du Garon (au 31 décembre 2013)
- 8) Syndicat intercommunal d'équipements sportifs Thizy-Bourg de Thizy
- 9) Syndicat intercommunal Givors Loire sur Rhône Echallas pour le collège de Bans
- 10) Syndicat intercommunal Sports Monts d'Or Azergues
- 11) Syndicat intercommunal pour la gendarmerie de Brignais
- 12) Syndicat intercommunal pour la gendarmerie de l'Ouest Lyonnais
- 13) Syndicat intercommunal à vocation multiple Marennes Chaponnay
- 14) Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY)

ARTICLE 5 - La carte relative aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Rhône figure en annexe du présent arrêté.

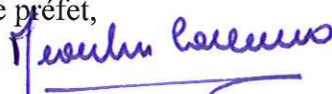
ARTICLE 6 – Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône fera l'objet d'une insertion dans **au moins une** publication locale du Département du Rhône.

ARTICLE 7 – Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône sera révisé tous les six ans à compter de sa publication.

ARTICLE 8 – La secrétaire générale de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le **19 DEC. 2011**

Le préfet,


 Jean-François CARENCO